

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) - CGV – Révision du 15/01/2024

Access Drones SAS – Formation professionnelle & Rédaction de documents (MANEX / ERP / Procédures / SORA / PDRA ...)

0) Dispositions communes (valables pour les deux activités)

0.1 Identité du prestataire

Access Drones SAS

180 Rue du Genevois – 73000 Chambéry – France
Tél. 04 79 79 62 70 – Email : contact@access-drones.fr
SIRET : 832 050 827 00019 – TVA : FR 83 832050827
N° Déclaration d'activité (NDA) : 84730195473

0.2 Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée auprès d'Access Drones, qu'elle concerne :

- une prestation de formation professionnelle (présentiel / FOAD / mixte), ou
- une prestation de rédaction de documents (MANEX / ERP / ERP / SORA / PDRA...).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

0.3 Documents contractuels – ordre de priorité

Sauf accord écrit contraire, l'ensemble contractuel est constitué (par ordre de priorité) par :

1. le devis accepté et/ou la facture,
2. la convention de formation ou le contrat de formation (si applicable),
3. le programme / la convocation / les modalités pédagogiques (si formation),
4. les présentes CGV,
5. le règlement intérieur remis au stagiaire (si formation).

0.4 Primauté des CGV Access Drones

Les présentes CGV prévalent sur toute condition d'achat ou CGV du Client, y compris si le Client les joint à son bon de commande, sauf acceptation écrite expresse d'Access Drones.

0.5 Propriété intellectuelle

Les supports, contenus, trames, méthodes, documents, modèles et livrables fournis par Access Drones sont protégés.

Le Client bénéficie d'un droit d'usage interne. Toute reproduction/diffusion/cession à des tiers (hors obligations légales) est interdite sans autorisation écrite.

0.6 Responsabilité (limites)

Access Drones est tenue à une **obligation de moyens**.

La responsabilité d'Access Drones ne peut être engagée en cas d'informations erronées/incomplètes fournies par le Client, ni en cas d'usage des livrables hors contexte déclaré.

Sauf faute lourde ou dol, toute indemnisation éventuelle est limitée au **montant HT effectivement payé** pour la prestation concernée.

0.7 Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles sont traitées pour la gestion administrative, l'organisation, le suivi et les obligations légales liées aux prestations. Les modalités détaillées appliquées dans le cadre des formations (inscriptions, convocations, suivi de présence, etc.) sont rappelées dans le règlement intérieur.

0.8 Droit applicable – Litiges

Droit français. Tentative amiable préalable. À défaut, compétence des tribunaux du ressort du siège social d'Access Drones (sauf dispositions impératives contraires).

A) CGV – FORMATION PROFESSIONNELLE

A.1 Objet

Access Drones dispense des **actions de formation professionnelle** liées aux métiers et usages du drone, en présentiel, à distance (FOAD) ou mixte.

A.2 Inscription – Documents

L'inscription est considérée comme ferme à réception :

1. de la convention de formation ou du contrat de formation signé, et du devis accepté,
2. du paiement selon A.4 (sauf prise en charge validée selon A.5).

A.3 Prérequis – Informations demandées au stagiaire

Le Client s'assure que le stagiaire remplit les prérequis du programme.

Les informations demandées au candidat/stagiaire visent uniquement à apprécier son aptitude à suivre l'action de formation et doivent être renseignées de bonne foi.

A.4 Prix – Paiement

Les prix sont ceux indiqués au devis/facture (HT/TTC selon régime) ou sur le site du compte personnel de formation.

Par défaut : paiement à la commande par virement.

Access Drones peut conditionner l'accès (présentiel/FOAD) et la remise de documents de fin de formation au paiement effectif, sauf disposition particulière écrite.

A.5 Prise en charge par financeur (OPCO/administration/autre)

Si un financeur intervient, le Client reste responsable du suivi administratif et demeure débiteur en cas de refus, retard ou non-paiement du financeur, sauf accord écrit contraire.

A.6 Convocation – Organisation – Horaires

Les horaires et modalités pratiques sont communiqués au préalable (convocation / messages / programme). Le non-respect des horaires peut entraîner des mesures adaptées.

A.7 Assiduité – Absences – Retards – Départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le stagiaire doit prévenir Access Drones et se justifier. Access Drones peut informer le financeur et appliquer des mesures appropriées.

A.8 Émargement – Suivi – Attestations

Le stagiaire doit renseigner la feuille d'émargement (ou équivalent).

En fin d'action, une attestation de fin de formation et/ou un certificat de réalisation est remise selon les règles applicables et l'assiduité.

A.9 Règlement intérieur – Hygiène, sécurité, discipline

Pendant toute la durée de la formation, le stagiaire doit respecter le règlement intérieur remis avant l'inscription définitive.

Notamment (liste non exhaustive) :

- **Sécurité / incendie / accident** : respect strict des consignes, arrêt immédiat de l'activité en cas d'alerte, et signalement de tout incident/accident.
Règlement Intérieur
- **Alcool / drogues / tabac** : interdiction d'introduire ou consommer alcool/drogues et interdiction d'être sous emprise ; interdiction de fumer dans les locaux.
Règlement Intérieur
- **Accès aux locaux** : interdiction d'introduire des personnes étrangères ou d'utiliser les locaux à d'autres fins sans autorisation.
Règlement Intérieur
- **Tenue & pratique** : tenue correcte exigée ; pour la pratique, tenue sécurisée, EPI si nécessaire ; l'instructeur peut interdire l'accès ou interrompre une session si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.
- **Utilisation du matériel** : interdiction de filmer/photographier/enregistrer sans autorisation ; matériel utilisé uniquement pour la formation ; **aucun drone personnel** ou matériel radio-commandé autre que celui d'Access Drones sans accord.

A.10 FOAD (formation à distance)

Le stagiaire peut suivre une partie du parcours à distance avec assiduité et ponctualité.

Interdictions : céder ses accès, diffuser les ressources pédagogiques, enregistrer/filmer/photographier les sessions (notamment pour protéger le droit à l'image des participants).

A.10 bis – Contenu en ligne, plateformes tierces, codes d'examen et services externes

La formation peut comprendre un accès au contenu en ligne. L'accès est activé sous réserve de la réception du règlement et d'un dossier administratif complet. L'activation et la désactivation de l'accès interviennent aux dates prévues par la présente convocation.

Tout compte utilisateur sur le site e-Learning d'Access Drones demeurant inactif pendant une période consécutive de trente (30) jours calendaires pourra être automatiquement désactivé. Des frais de réactivation d'un montant de cinquante euros (50 €) hors taxes pourront être appliqués. L'utilisateur concerné devra contacter Access Drones afin de solliciter la réactivation de son compte. Cette mesure a pour finalité d'assurer la sécurité, l'intégrité et la bonne gestion de la plateforme de formation.

Dans le cadre de certaines actions de formation, le stagiaire peut être amené à bénéficier de codes d'examen, identifiants, accès à des plateformes d'évaluation, de certification, de e-learning ou à tout autre service fourni par des plateformes tierces indépendantes d'Access Drones.

Lorsque ces codes, accès ou services sont fournis directement au stagiaire et/ou acquis par celui-ci, à ses frais ou via un financement externe (notamment CPF, OPCO ou tout autre dispositif), auprès d'une plateforme tierce, il est expressément convenu que ladite plateforme tierce demeure seule et unique responsable de la fourniture, de l'activation, de la gestion, de la désactivation, des durées de validité, du renouvellement et du bon fonctionnement de ces codes, accès ou services.

Access Drones n'intervient à aucun titre dans la relation contractuelle liant le stagiaire à la plateforme tierce et ne saurait être considérée comme intermédiaire, mandataire, cocontractant ou garant des services fournis par celle-ci.

En conséquence, la responsabilité d'Access Drones ne pourra en aucun cas être engagée, directement ou indirectement, notamment en cas de désactivation des codes, d'expiration de leur durée de validité, de suspension ou d'interruption des services, de dysfonctionnement technique, de modification des conditions d'utilisation, ou de tout litige, réclamation ou différend opposant le stagiaire à la plateforme tierce concernée, pour quelque cause que ce soit.

A.11 Droit à l'image (formation)

Sauf opposition écrite du stagiaire (ou modalités particulières prévues), un consentement au droit à l'image peut être recueilli selon les documents remis dans le cadre de la formation.

A.12 Annulation / report / interruption

Toute annulation ou demande de report doit être notifiée par écrit en courrier avec accusé de réception.

Sauf conditions particulières indiquées sur le devis/convention/contrat, Access Drones peut facturer tout ou partie des sommes dues en fonction des coûts engagés et/ou du service déjà réalisé.

Access Drones peut reporter/annuler une session (sécurité, force majeure, indisponibilité, effectif insuffisant, restriction de l'espace aérien ou conditions météos). Dans ce cas, une nouvelle date est proposée ; à défaut, remboursement des sommes encaissées pour la prestation non réalisée (hors autres dédommagements, sauf obligation légale).

B) CGV – RÉDACTION DE DOCUMENTS (MANEX / ERP)

B.1 Objet de la prestation

Access Drones réalise une prestation de **rédaction** de documents juridiques et opérationnels liés à l'activité drone, comprenant :

- **Manuel d'exploitation drone (MANEX / ManEx)**
- **Plan de réponse aux situations d'urgence (ERP)**

B.2 Commande – Dossier complet

La commande est ferme après :

1. accord écrit du Client (devis/bon pour accord), et
2. paiement intégral selon B.3.

Le Client doit fournir un **dossier complet**.

La liste des pièces à transmettre figure dans le **mail envoyé avec la facture et les présentes CGV**.

B.3 Paiement (obligatoire)

Le règlement doit être effectué **à la commande, par virement bancaire**, sur le RIB figurant sur la facture.

Le démarrage de la rédaction est conditionné à l'encaissement effectif.

B.4 Délais de réalisation

La prestation est réalisée en respectant le délai indiqué par le mail envoyé avec la facture et les présentes CGV ET à compter de :

- la **réception du dossier complet**, et
- la confirmation du paiement.

Tout retard lié à des pièces manquantes, informations incohérentes, validations tardives ou changements de périmètre reporte d'autant le délai.

B.5 Livrables – Remise

Les livrables sont transmis par voie électronique (email / lien), dans un format exploitable (ex : PDF et/ou DOCX), selon ce qui est convenu au devis/facture ou par email.

B.6 Validité réglementaire des documents

Le Client reconnaît que les documents produits sont **valables à la date de rédaction**, conformément à la **réglementation en vigueur à cette date**.

Toute évolution réglementaire ou changement d'activité/périmètre après livraison peut nécessiter une mise à jour, pouvant faire l'objet d'un devis complémentaire.

B.7 Limites de la prestation

Sauf mention contraire au devis/facture, la prestation n'inclut pas :

- la représentation du Client en contentieux,
- la réalisation de démarches administratives au nom du Client,
- un audit complet de conformité au-delà des informations nécessaires à la rédaction.

B.8 Confidentialité

Les informations et pièces transmises par le Client pour la rédaction sont considérées comme confidentielles et utilisées uniquement pour exécuter la prestation, sauf obligation légale.

Fait en double exemplaire à Chambéry

Signatures du client:

Access Drones : Yann GOURHANT, président